



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/84
20 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME
ET AUTRES QUESTIONS : CALENDRIER DES CONFÉRENCES DANS LES
DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES

Lettre datée du 19 juin 1997, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Président du
Comité des conférences

Comme suite à l'invitation que lui avait adressée le Conseil économique et social dans sa décision 1988/103 du 5 février 1988, le Comité des conférences s'est réuni le 16 juin 1997 pour examiner le calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 1998 et 1999, tel qu'il figure dans le document E/1997/L.18. Le Comité s'est félicité de la possibilité qui lui était offerte d'examiner ce calendrier provisoire et de soumettre des recommandations au Conseil le cas échéant.

En présentant le calendrier provisoire, le représentant du Secrétariat a signalé plusieurs amendements. Il a en outre évoqué la question de l'adoption d'un cycle biennal envisagée par le Conseil au paragraphe 2 f) ii) de sa résolution 1988/77 du 29 juillet 1988. À cet égard, il a appelé l'attention du Comité sur le fait que le Conseil avait autorisé plusieurs de ses organes subsidiaires à tenir des sessions annuelles, ce qui était préoccupant compte tenu de la résolution susmentionnée, du caractère limité des services disponibles et du fait que la tenue de sessions annuelles n'avait pas pour effet de raccourcir la durée de ces dernières. Le Comité des conférences tient à nouveau à encourager le Conseil à continuer d'examiner la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires.

Le Comité tient également à encourager le Conseil à étudier plus avant l'ensemble du calendrier dans le cadre de son examen du mandat, de la composition, des fonctions et des méthodes de travail de ses commissions techniques et groupes et organes d'experts.

* E/1997/100.

Le Comité des conférences a noté que, conformément au paragraphe 2 f) i) de la résolution 1988/77 du Conseil, le Secrétaire général ferait en sorte que les réunions des organes subsidiaires du Conseil s'achèvent au moins huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil au cours de laquelle le rapport de ces organes devait être examiné. Le Comité a noté que, dans le calendrier provisoire présenté par le Secrétaire général, les organes subsidiaires du Conseil devaient autant que possible achever leurs sessions de 1998 et 1999 au moins huit semaines avant la date prévue pour l'ouverture de la session de fond du Conseil économique et social.

Le Comité s'est félicité des consultations fructueuses tenues entre son Président et le Président du Conseil en vue d'une meilleure utilisation des ressources de conférences. Il a également accueilli avec satisfaction la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 40 de l'annexe I à sa résolution 50/227 du 24 mai 1996, de ramener de cinq semaines à quatre semaines la durée de la session de fond du Conseil.

Le Comité des conférences recommande l'adoption du calendrier provisoire des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil pour 1998-1999, tel qu'il a été modifié oralement par le représentant du Secrétariat.

En conclusion, je tiens, au nom du Comité des conférences, à remercier le Conseil économique et social de l'avoir invité à examiner son projet de calendrier des conférences et réunions et de continuer à coopérer étroitement avec le Comité.

Le Président du Comité des conférences

(Signé) Uldis BLUKIS
